

→ OUVERTURE DES **NÉGOCIATIONS SALARIALES 2023**  
POUR LES **SALARIÉS** DE LA **SÉCURITÉ SOCIALE**

Des  
**rémunérations**  
dignes & justes ?

La bonne  
~~résolution~~

**révolution**

**2023!**

**10** propositions  
de la CFTC  
pour le  
**pouvoir d'achat**  
des salariés  
et la **pérennité**  
de notre  
institution



PSE  
Syndicat  
**cftc**  
Protection Sociale et Emploi



Ce document est édité par la  
**Fédération CFTC Protection Sociale et Emploi**

3 rue Élixa Lemonnier  
75012 PARIS XII

Contact :  
01.44.87.08.48 / [federation-pse@cftc.fr](mailto:federation-pse@cftc.fr)

# 10 propositions de La CFTC pour le **pouvoir d'achat** des salariés et la **pérennité** de notre institution

- 1** Augmenter les salaires pour améliorer durablement le pouvoir d'achat p.4
- 2** Relancer une nouvelle négociation sur la classification des emplois à la Sécurité sociale p.5
- 3** Attribuer la prime Ségur à tous les salariés du secteur social et médico-social p.6
- 4** Généraliser et harmoniser les pratiques des caisses nationales et de certains organismes locaux consistant à accorder, à ceux qui le demandent, une monétisation de leurs RTT p.6
- 5** Augmenter l'enveloppe annuelle d'intéressement et redistribuer les reliquats (intéressement à 4 chiffres !) p.7
- 6** Développer l'octroi de primes spécifiques par une extension légitime des métiers éligibles p.8
- 7** Renforcer les dispositifs de prime à la mobilité y compris entre sites distants relevant d'un même organisme p.8
- 8** Redistribuer les excédents budgétaires des dépenses de personnel non consommées p.9
- 9** Revaloriser les indemnités de frais de déplacement et de télétravail en les indexant sur les coûts des énergies et renforcer la participation de l'employeur aux frais de trajet domicile/travail p.9
- 10** Répondre davantage et mieux aux besoins en matière de complémentaire santé et Prévoyance p.9

# Augmenter les salaires pour améliorer durablement le pouvoir d'achat

Signée par la CFTC, l'évolution de **3,5 % du point** à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022 a permis à nos 148 000 agents, cadres et agents de direction ainsi qu'à nos 11 000 CDD de bénéficier d'une **augmentation salariale, la première depuis plus de 10 ans !**

À l'heure où l'ensemble des salariés attendait cette augmentation, **nous regrettons que certaines organisations syndicales n'aient pas pris leurs responsabilités** au vu des difficultés, craintes et inquiétudes exprimées par les salariés face à l'inflation !

**Cette revalorisation ne doit être qu'une étape** dont la CFTC, et avec elle l'ensemble des salariés de la Sécurité sociale, ne se contente pas. En 2023, **nous devons obtenir mieux !**

## LES DEMANDES DE LA CFTC LORS DE LA NÉGO' DU 13 DÉCEMBRE 2022

### → La CFTC demande la revalorisation de 5 % du point au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

À l'heure où la prévision de l'INSEE sur l'inflation est de 4,7 %, nous estimons qu'il n'est pas possible de se contenter d'un simple « maintien » du pouvoir d'achat.



**5%** la CFTC demande la revalorisation de 5% du point au 1<sup>er</sup> janvier 2023

**1<sup>er</sup>** Les français considèrent la Sécurité sociale comme le service public fonctionnant le mieux.  
*Source : Sondage IFOP pour le JDD - novembre 2022*

La revalorisation ne doit pas être une mesure de secours mais une **mesure de reconnaissance des salariés de la Sécurité sociale pour leur immense travail** avec des effectifs au niveau de ceux de 1973 (*Source : Loi de financement de la Sécurité sociale 2023*). Quel service public peut en dire autant ?

**Nos métiers doivent être gratifiés, il est temps !**

### → La CFTC demande également une mesure d'indexation.

Nous proposons un mécanisme d'augmentation automatique du point en lien avec l'indice INSEE (Janvier N) pour un « non-dépassement du point » par le SMIC, ceci afin de garantir un système de rémunération supérieur au SMIC pour les plus bas salaires.

Entendu chez les salariés de la Sécu'



Plus d'efforts, plus de compétences pour un saire de misère.

Je suis ce que je gagne... pas de chance pour les employés de la Sécu!

# 2 Relancer une nouvelle négociation sur la classification des emplois à la Sécurité sociale

L'un des grands défis de 2023 pour la Sécurité sociale sera de **garder ses salariés actuels** qui démissionnent massivement et de **rendre ses métiers plus attractifs**.

## LES DEMANDES DE LA CFTC LORS DE LA NÉGO' DU 13 DÉCEMBRE 2022

### → La CFTC demande l'ouverture d'une nouvelle négociation sur la classification des emplois à la Sécurité sociale.

Il apparaît urgent d'enrayer la désaffection des salariés et les départs massifs mais aussi de lutter contre le risque d'apparition d'un nouveau phénomène : la « démission passive » (« je fais ce que l'on me demande, ni plus ni moins et je prends du recul »).

Afin d'éviter ce risque, nous proposons la mise en place d'une classification ambitieuse de métiers à expertise forte, favorisant véritablement les parcours professionnels, attirant et fidélisant les employés, cadres, et agents de direction pour des carrières motivantes et gratifiantes.

# +100%

de démissions de salariés  
de la Sécurité sociale  
entre 2016 et 2021  
(de 800 à 1600 démissions).

Sources : L'emploi à la sécurité sociale 2022 -  
UCANSS / PLFSS 2022 Annexe 2

Comment imaginer tout une **vie professionnelle sans développement** ?  
Nombre de salariés de la Sécurité sociale perçoivent leur vie professionnelle comme **de longues années sans perspective de carrière**.

**Redonnons du sens et de la fierté aux métiers de l'institution !**

Entendu  
chez les  
salariés  
de la Sécu'



**Bon courage à ceux qui restent.**

**Pourquoi en faire plus ? Je vais finir par me démotiver et me contenter de faire ce que l'on me demande...**

# 3 Attribuer la prime SEGUR à tous les salariés du secteur social et médico-social

Après de **longs mois d'inégalité entre les personnels**, ce que la CFTC n'a eu de **cesse de rappeler**, la prime Ségur a enfin été accordée aux métiers du soin, du sanitaire et social, mais **certains ont été laissés de côté**.

## LES DEMANDES DE LA CFTC LORS DE LA NÉGO' DU 13 DÉCEMBRE 2022

### → La CFTC demande l'**attribution de la prime SEGUR à TOUS les salariés de la Sécurité sociale**.

Il reste encore aujourd'hui à régler cette prime aux travailleurs sociaux des CARSAT et des CAF et d'autres établissements de Sécurité sociale, ainsi qu'aux personnels administratifs des structures UGECAM.

Entendu  
chez les  
salariés  
de la Sécu'



**C'est à croire que tous les métiers sociaux et médicosociaux ne se valent pas !**

**Un SEGUR étendu, mais pas tout à fait !**

# 4 Généraliser et harmoniser les pratiques des caisses nationales et de certains organismes locaux consistant à accorder, à ceux qui le demandent, une monétisation de leurs RTT

La loi pouvoir d'achat permet des mesures exceptionnelles sur le rachat des RTT, et ce jusqu'au 31 décembre 2025. Malgré une circulaire UCANSS, des modalités disparates privent les agents de bénéficier pleinement de cette mesure, nous déplorons ces inégalités. **Donnons droit aux salariés d'en profiter pleinement !**

## LES DEMANDES DE LA CFTC LORS DE LA NÉGO' DU 13 DÉCEMBRE 2022

### → La CFTC demande la **possibilité pour tous les salariés de la Sécurité sociale de bénéficier de la monétisation des RTT prévue par la loi**.

Texte de référence : article 5 de la Loi de finances rectificatives 2022 permettant le rachat RTT, du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2025 avec une majoration de 25% et une limitation à 15 jours.

# 5 Augmenter l'enveloppe annuelle d'intéressement et redistribuer les reliquats

## LES DEMANDES DE LA CFTC LORS DE LA NÉGO' DU 13 DÉCEMBRE 2022

- La CFTC demande que l'enveloppe annuelle de l'intéressement soit portée à 3,5% de la masse salariale.

Aujourd'hui fixée à 2,5% de la masse salariale, la mesure d'augmentation d'un point supplémentaire de l'enveloppe du dispositif permettrait d'atteindre un intéressement net à 4 chiffres soit au moins 1 000 euros.

- La CFTC demande la redistribution du reliquat des fonds non utilisés comme complément d'intéressement.

### EXEMPLE ILLUSTRÉ LORS DE LA COMMISSION DE SUIVI INTÉRESSEMENT BRANCHE MALADIE DU 13 AVRIL 2021

- > Le montant de la masse salariale s'élève à **3,2 milliards d'euros**
- > La masse globale d'intéressement maximale est donc de **80 millions d'euros** (2,5% de la masse salariale) répartie en 40% de part nationale et 60% de part locale
- > Le nombre de salariés (ETP) éligibles à l'intéressement de la branche maladie (CNAM, CPAM, CCSS, CGSS, DRSM, CARSAT CRAM, CTI/CEIR, UGECAM, CSS) s'établit à **78 628 salariés**

**Taux d'utilisation du dispositif : 93,56%** soit 75 millions d'euros sur un potentiel de 80 millions, c'est donc **5 millions non distribués soit près de 65 euros par salarié. Ces 65 euros auraient pu être redistribués !**

- La CFTC demande l'augmentation de l'abondement de l'employeur à 8% pour le PEE/PEI et 16% pour le PERCO/PERCOI ainsi que l'assouplissement des conditions de déblocage et l'augmentation du nombre de jours pouvant être placés.

- La CFTC demande l'instauration de la prime de partage de la valeur ajoutée autorisée par le statut des organismes nationaux et locaux.

Cette prime annuelle remplace, dès juillet 2022, la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat et peut s'élever jusqu'à 6 000 euros par salarié. Facultatif et à la discrétion de l'employeur, ce dispositif pérenne peut être mis en place chaque année à la Sécurité sociale selon des conditions évolutives.

Entendu  
chez les  
salariés  
de la Sécu'



**"Merci pour votre implication" : je ne supporte plus ce discours ! De nouvelles missions souvent complexes, la gestion des relations avec nos usagers... on doit nous intéresser au bon niveau !**

## 6 Développer l'octroi de primes spécifiques par une extension légitime des métiers éligibles

Dès la rentrée, en septembre 2022, la CFTC a alerté sur ce sujet et saisi l'UCANSS pour **actualiser et valoriser l'octroi de primes**.

### LES DEMANDES DE LA CFTC LORS DE LA NÉGO' DU 13 DÉCEMBRE 2022

- La CFTC demande la **reconnaissance de la prime d'accueil physique (6%) et d'accueil téléphonique (4%) pour tous ceux chargés de cette mission**. Par ailleurs, il faut élargir la notion de "métier", trop restrictive, à la notion "d'activité" en lien avec la relation client.
- La CFTC demande la **mise en place d'une prime liée à l'activité de formation et de tutorat**.  
Ce dispositif permettrait à un salarié de percevoir une prime dès lors que, sur la base du volontariat, il anime une action de formation professionnelle. La CFTC souhaite par ailleurs des précisions de la part de l'UCANSS sur la valorisation des missions de tutorat des jeunes salariés en apprentissage, alternance, service civique.
- La CFTC demande l'**institutionnalisation du métier de formateur à la Sécurité sociale**.

## 7 Renforcer les dispositifs de prime à la mobilité y compris entre sites distants relevant d'un même organisme

### LES DEMANDES DE LA CFTC LORS DE LA NÉGO' DU 13 DÉCEMBRE 2022

- La CFTC demande une **prime de mobilité géographique au sein d'un même organisme (entre différentes agences sur un territoire)**.

Entendu  
chez les  
salariés  
de la Sécu'



**“ Pour toutes celles et ceux qui comme moi sont partis du siège vers une agence : un peu de souplesse ne serait pas du luxe ! ”**

## 8 Redistribuer les excédents budgétaires de dépenses de personnel non consommées

LES DEMANDES DE LA CFTC LORS DE LA NÉGO' DU 13 DÉCEMBRE 2022

- La CFTC demande que **plus un seul euro ne soit laissé sur les budgets de dépenses de personnel.**

## 9 Revaloriser les indemnités de frais de déplacement et de télétravail en les indexant sur les coûts des énergies et renforcer la participation de l'employeur aux frais de trajet domicile/lieu de travail

LA CFTC AGIT POUR LE POUVOIR D'ACHAT DES SALARIÉS

- La CFTC a **obtenu l'indexation sur les coûts énergétiques au 1<sup>er</sup> janvier 2023, une mesure bienvenue dans le contexte inflationniste que nous subissons tous.**

## 10 Répondre davantage et mieux aux besoins en matière de complémentaire Santé et Prévoyance

LA CFTC AGIT POUR LE POUVOIR D'ACHAT DES SALARIÉS

- La CFTC a **toujours agi pour un bon niveau de Prévoyance afin de protéger agents et famille en situation de vulnérabilité : complémentaire invalidité, capital décès, rente éducation. Ces prestations assurent une aide pérenne à nos collègues et leur famille.**
- La CFTC a récemment signé **l'accord sur l'aide aux aidants pour soulager les salariés assurant la prise en charge de la dépendance d'un membre de la famille. Cet accord doit encore évoluer !**
- Dans le cadre de sa **participation aux instances paritaires de la CAPSSA, la CFTC a obtenu une revalorisation des montants de complémentaire invalidité pour compenser l'inflation. Nous demanderons une revalorisation significative du capital décès et de la rente éducation, la situation des orphelins devant être d'un haut niveau de préoccupation.**

Rien n'avance  
avec les méthodes  
d'hier !

Aujourd'hui  
rejoignez le  
syndicalisme  
de demain !

#Constructif  
#Pragmatique  
#Responsable

Flashez le code  
& Rejoignez  
Les équipes CFTC



FederationCFTCPSE



Fédération CFTC PSE



fedecftcpse

[www.cftc-pse.fr](http://www.cftc-pse.fr)



PSE  
**cftc**  
Protection Sociale et Emploi